

Rapport de la sous-commission des comptes 2005

Dicastère de M. Didier Berberat

Composition de la sous-commission :

Monsieur Philippe Lagger (les Verts)

Madame Katia Babey Falce (PS)

Madame Pascale Gazareth (POP), rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le mardi 14 mars 2006 de 14 h 00 à 18 h 00.

La séance s'est déroulée en quatre parties :

1. Parascolaire et jeunesse
2. Actions sociales
3. Chancellerie
4. Ecoles

Bien que les activités de jeunesse (CAR et délégué à la jeunesse) dépendent actuellement du dicastère de M. Jean-Pierre Veya, elles ont été examinées par la sous-commission du dicastère de M. Didier Berberat dont elles dépendaient jusqu'au 31 décembre 2005. Il en va de même de la Chancellerie, placée sous la présidence de M. Berberat durant la plus grande partie de l'année 2005.

Questions d'ordre général

Le budget a été respecté dans la plupart des secteurs, notamment par un effort considérable sur les Biens, services et marchandises. On atteint toutefois la limite et l'effort ne pourra être maintenu durablement au même niveau.

Dans le domaine scolaire, une réduction des charges de CHF 1,1 million et des revenus supérieurs de CHF 600'000.- permettent une amélioration de **CHF 1,7 million** par rapport au budget. L'Office de l'aide social boucle également avec un mieux, de l'ordre de CHF 1'126'000.-. Par contre, la part communale aux dépenses sociales facturée par l'Etat présente une aggravation **de CHF 2 millions** par rapport au budget. Diverses bonnes et mauvaises surprises ont enfin marqué la fin des opérations de désenchevêtrement ; en particulier, un désaccord portant sur **CHF 1,2 million** pour les institutions spécialisées pour enfants (321) n'a pas trouvé d'issue favorable. Ces « queues de comètes » sont toutefois les dernières et ne toucheront plus les exercices financiers à venir.

1ère partie : domaines parascolaire et jeunesse

Centre de santé scolaire

Est présent Monsieur Latrèche.

L'événement majeur de cette année a été la suppression fin 2004 de la subvention cantonale (CHF 104'176.25). Le changement du mode de facturation (mensuelle → à l'acte) pour l'orthodontie, des restrictions dans les subventions aux parents, une action de promotion de la vaccination par le Centre de santé ont p.ex. permis de limiter la détérioration budgétée. Par contre, les pertes sur débiteurs ont augmenté, qui découlent pour une part de la précarisation des parents ; le centre recherche des solutions pour limiter cette évolution sans prêter les enfants, qui ne doivent pas (sauf abus) être privés de soins du fait que leurs parents ne paient pas leur dû.

Orthophonie

Sont présentes Mesdames V. Wyser-Attinger et R. Hynek Hlavizna.

L'événement majeur de cette année a été ici aussi la suppression fin 2004 de la subvention cantonale (CHF 198'306.70). Des mesures ont été prises pour dégager de nouvelles recettes, en particulier : facturation stricte à l'AI et mesures visant à maximiser les heures de consultation facturables (réduction des temps de colloque, gestion des rendez-vous manqués, remplacement systématique des absences pour cause de maladie, etc.). Ainsi, la perte de la subvention cantonale a pu être très largement compensée (dégradation inférieure à 10% par rapport à 2004).

Le Centre d'orthophonie regarde toutefois avec inquiétude vers l'avenir. La péréquation intercantonale devrait profondément modifier la prise en charge des prestations d'orthophonie, qui ne devraient plus dépendre de l'AI mais de fonds cantonaux. Le Centre d'orthophonie suit de près ce dossier.

Une journée Portes-ouvertes a eu lieu récemment et remporté un très bon écho. Une action de même type est prévue au Centre de santé scolaire le 23 septembre prochain.

Centre d'Animation et de Rencontre (CAR)

Est présent Monsieur J.-M. Tran.

Le CAR a intégré une nouvelle secrétaire à 40% associée au délégué à la jeunesse. Mais il a surtout dû faire face à la perte d'un ½ poste depuis septembre 2005, perte qui a pesé sur le nombre d'animations et de camps proposés. Cet événement plus une gestion drastique des BSM et une facturation plus importante aux parents dépassant un certain revenu ont permis une amélioration comptable de près de CHF 90'000.-.

Au repas de l'écolier, la fréquentation a atteint son maximum ; beaucoup d'enfants issus de familles à faible revenu s'y rendent régulièrement, de sorte que les charges augmentent davantage que les recettes. Ici aussi, la précarité d'une partie de la population de notre ville est palpable.

Délégué à la jeunesse

Est présent Monsieur A. Bédât.

Le délégué salue l'arrivée de sa collaboratrice administrative (août 05), qui permet une amélioration notable du service (réponse à certaines questions, permanence lors des absences du délégué). Au plan comptable, la dégradation budgétée pour 2005 s'est vue plus que compensée (amélioration de CHF 6'391.49 par rapport aux comptes 2004) par des recettes non prévues (vente du «Coup de pouce pour majeur», dons) et une réduction des soutiens aux activités de jeunesse. Techniquement, ces derniers sont désormais répartis entre BSM et subventions accordées. Le rapport sur la politique de la jeunesse devrait être soumis au Conseil général en juin.

Par ailleurs, le délégué à la jeunesse a repris en cours d'année la fonction de conseiller auprès du **Parlement des jeunes** suite au départ du titulaire. Ce départ a dès lors occasionné une économie nette.

2ème partie : domaine des actions sociales

Sont présents MM. Y. Scheurer et M. Bossy

Office communal de l'aide sociale

La mise en place du nouveau service unifié et du guichet unique a amené de profonds remaniements dans l'organisation et la répartition des tâches. Le budget a été respecté au niveau du personnel malgré la création d'un poste à 80% consacré à l'accueil et rendu nécessaire pour répondre aux exigences de l'Etat en matière de guichet régional (compensé par le non-remplacement intégral de la préposée à l'Office du logement). Rappelons que la Ville reçoit une subvention spéciale du Canton pour le projet-pilote de guichet unique correspondant à 40% de la masse salariale de ce secteur. Soit une amélioration portée à la somme de CHF 1'005'180.30. Par la non-modification de la Loi sur l'emploi, notre ville n'a pas eu à supporter une augmentation de 10% de sa part aux Mesures d'intégration professionnelle. Cette différence s'ajoute au montant figurant sous subvention cantonale et conduit à la somme de CHF 1'005'180.20.

Au chapitre des économies, un gros effort a été fait au niveau BSM et sur les amortissements (travaux à Collège 9). Les recettes liées aux mandats de gérances diminuent. Elles dépendent du nombre de décès enregistrés et au renvoi des nouvelles demandes sur le service cantonal des tutelles. Il n'y a pas eu heureusement de reliquats (queue) sur la participation aux

prestations complémentaires qui affichent une charge nulle liée au plein effet du désenchevêtrement. Monsieur Scheurer remet aux membres les comptes 2004 consolidés (Unité administrative, Grenier 22 et Service communal de l'action sociale).

Planning familial

Budget tenu.

Crèche Beau-Temps

Les contributions des parents sont en augmentation: CHF 167'563.45 par rapport au budget 2005 : CHF 140'000.- et comptes 2004 : CHF 138'536.05. La crèche tourne en régime maximum, les creux horaires restants correspondent à des périodes intermédiaires dont les parents n'ont guère besoin. Le déficit figure désormais sous 321 Participation aux institutions sociales. En fait, le compte 312 462 1000 est crédité par le compte 321 365 1000.

Maisons de retraite

La mesure principale est l'accélération des travaux de transformation au Châtelot, qui grève à court terme le poste des amortissements mais permettra d'améliorer plus rapidement la rentabilité des immeubles. Tous les appartements refaits trouvent immédiatement preneurs. Une gestion groupée des commandes liées à ces transformations (achat en bloc de fenêtres pour tous les appartements à transformer) a contribué à réduire la facture totale de l'opération, qui se révèle très judicieuse. Seul point noir : l'introduction du chauffage à distance a occasionné un surcoût d'environ CHF 3'500.-, consécutif à l'oubli par le SIM SA dans leur devis des frais liés à la nécessité d'un changement de tableau électrique.

Sombaille Jeunesse

Non examiné (cette institution communale relève désormais exclusivement de l'Etat budgétairement parlant).

Participation aux institutions sociales

La gestion de ce poste reste très préoccupante, considérant qu'elle dépend directement de répartitions et de décisions cantonales. La situation ne devrait pas s'améliorer avant 2007. En ce qui concerne le poste «Aide sociale», grâce à une révision de la politique de prévision budgétaire de l'Etat, les écarts budgets-comptes ne devraient plus présenter de telles différences. De fait, le poste présente globalement un excédent de charges de plus de **CHF 3 millions** par rapport au budget dont CHF 2 millions concernent l'aide sociale. Un dépassement de CHF 1,2 million est aussi à déplorer. L'Etat ayant facturé en 2005 la participation financière aux établissements pour enfants correspondant à l'exercice 2004. Ce poste n'apparaîtra plus dès 2006. La gestion du poste crèches et garderie par l'Etat reste problématique. Le nouveau Service cantonal n'ayant pas terminé de rattraper les retards et erreurs de l'OPE (Office de la petite enfance). Les bénéficiaires, réalisés, par la faute de l'OPE, par

certaines crèches en 2003 et 2004, détectés par le Service de l'action sociale, qui se montent à environ CHF 440'000.- ont été récupérés à fin 2005 à concurrence de CHF 203'273.75. Le solde devant nous parvenir en 2006.

La participation à l'aide aux soins à domicile a, contrairement à d'autres communes, pu être maintenue à zéro. Les Services de notre Fondation ayant atteint les coefficients d'efficience fixés par l'Etat. C'est une grande satisfaction. Au surplus, dans ce même domaine, on enregistre une recette supplémentaire imprévue non budgétisée de CHF 123'565.60 suite à des négociations de répartition de réserve pour les soins à domicile.

Le coût des deux allocations communales (hiver + solidarité) est en hausse, traduisant la précarisation de la population de notre ville. En ce qui concerne l'élaboration du principe de calcul de la nouvelle forme d'allocation communale, qui fera l'objet d'un rapport au Conseil général, les nombreuses inconnues, en matière de révision de la politique sociale cantonale et le taux d'imposition fiscal, rendent impossible actuellement l'élaboration du concept. C'est pour cette raison que le rapport est reporté en août 2006. Les effets des mesures prises par l'Etat dans son propre budget (baisse des subsides etc.) se répercutent directement sur le Service communal de l'action social, qui fait face à de nombreuses questions et demandes de révisions. Il est à craindre que ces mesures ratent totalement leur cible (changement de type de prise en charge mais aucune économie réelle, surcroît de travail dans les services, émotions fortes pour les ex-bénéficiaires, effet contre-incitatif à travailler).

Globalement en plus des économies sur le plan budgétaire, le Service communal de l'action sociale totalise CHF 378'014.35 de recettes extraordinaires.

3ème partie : Chancellerie

Conseil général et Conseil communal

Pas de question.

Chancellerie

Est présent Monsieur S. Jaquenoud.

Des économies sur les BSM, ont permis une économie substantielle par rapport aux comptes 2004. Outre la nouvelle intégration des postes relatifs à l'Economat, on relèvera la baisse d'environ 10% de la subvention extraordinaire accordée à Canal Alpha (passerelle en attendant la loi fédérale sur les redevances télévisuelles).

Parlement des jeunes

Voir *Délégué à la jeunesse*.

Service juridique

Est présent Monsieur Ch. Haag.

Le budget a été respecté. Le service n'a guère de marge de manœuvre, hormis sur les abonnements et publications qui ont été réduits d'un tiers (CHF -3'000.-). Les frais judiciaires concernent l'ensemble des services et sont difficilement prévisibles ; ils sont restés inférieurs au budget cette année.

Le service compte 1,7 poste ce qui représente globalement un peu plus de 3'000 heures de travail par an. Si ces prestations étaient externalisées, elles occasionneraient un coût deux à trois fois plus élevé (en tenant compte d'honoraires usuels de CHF 250.- à 300.- de l'heure) et ne bénéficieraient plus de la souplesse que permet un service « maison » dans le traitement des dossiers.

4ème partie : domaine des écoles

Sont présent-e-s M. Giacomo Laini, directeur administratif, M. Jean-Luc Kernén et Mme Viviane Houlmann pour l'Ecole primaire, M. Laurent Huguenin, M. Laurent Feuz et Mme Catherine Margairaz pour les Ecoles secondaires. Mme Francine Liechti, directrice de l'Ecole enfantine est excusée.

Ecole enfantine (EE)

Effort sur les BSM dont une grosse partie concerne les frais de nettoyage (consignes des TP auprès des concierges). Matériel : une partie dépend de l'année scolaire et sera dépensée sur 2006.

Ecole primaire (EP)

Budget respecté et même amélioré. Certains travaux sont devenus urgents et ont dû être réalisés. Les frais de camps ont été surévalués mais leur baisse ne tient pas aux suppressions qui ne concernent que 2006. Le matériel gratuit est désormais à charge de l'Etat (mais pas les frais de photocopies qui lui sont liés..).

La direction sera renforcée par un demi-poste (en prenant sur d'autres postes budgétaires), mesure saluée par le corps enseignant. La dotation dans notre ville reste malgré cela très inférieure à la moyenne (1100 élèves par poste de direction contre 700 à Neuchâtel et 590 au Locle).

Ecole secondaire (ES)

Ici aussi, budget respecté et gros effort sur BSM. Les frais de TVA (3197800) sont restés bas en limitant les facturations internes à l'administration. Les locations des bâtiments incluent certains garages gérés par la gérance communale qui ne juge pas souhaitable d'augmenter le prix.

Participation aux institutions parascolaires

Dépassement d'environ CHF 15'000.- imputable au déficit du chalet d'Arveyes. Le Conseil communal étudie la possibilité de louer ce chalet pour en couvrir les frais fixes plutôt que de le vendre. Cela permettrait d'attendre des jours meilleurs et le retour des camps de ski.

Conclusions et remerciements

L'effort réalisé dans tous les services pour réduire les coûts et compenser certaines pertes de subventions est visible et a globalement permis de tenir le budget ou de l'améliorer. Les membres de la sous-commission tiennent à remercier les chefs et cheffes de service ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs et collaboratrices pour cet effort souvent important. Les points qui fâchent concernent essentiellement les « queues » du désenchevêtrement et la facture sociale adressée à la Ville par l'État. Ce dernier point continue à mobiliser toute l'énergie du nouvel Office communal de l'aide social pour améliorer les procédures et trouver des solutions avec les services du Canton. Le climat social est toutefois peu propice aux économies, de nombreux postes laissant au contraire poindre la précarité croissante d'une partie de la population de notre ville. Encore merci à toutes celles et ceux qui participent chaque jour à maintenir pour cette population des prestations de qualité malgré la rigueur financière des temps.

La rapporteuse

Pascale Gazareth